LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES ATHLETISME

COMPTE-RENDU DE COMMISSION

C.S .O

18 mars 2017- Technopole St-Etienne

Membres présents : Jean-Pierre Bagriot, Louis Bellevégue, Alain Bonardi, Louisette Cabireau, Pierre Cabireau, Michel Claire, Roland Corgier, Nicolas Doumeng, Antoine Duc, Nathaly Eldin, Alex Fournival, Martine Guillon, Pierre Guillon, Yolande Jerinte, Jean-Louis Lafleur, Thierry Lauron, Jacques Leonard, Jean-Claude Marie, Michel Morel, Jean-Marc Revol, Gilbert Rosillo.
Assistent : Marcel Ferrari, Chantal Ferrari, Béatrice Pfaender, Jacky Bouchard.

Fonctionnement

Proposition de fonctionnement par Michel Claire. La CSO ne pourra se réunir au complet régulièrement, mais 2 fois par an au printemps et à l'automne. Il propose un mode de fonctionnement par secteur d'activité : Interclubs, E. Combinées, Epreuves individuelles, Jeunes, Cross, Marche, Masters.
Dans chaque activités un ou des référents avec un rôle bien défini.
Pour la gestion plus régulière un groupe plus restreint se réunira chaque fois qu'il sera nécessaire avec les référents concernés par le sujet (ex : interclubs). Dans ce groupe : les référents concernés seront accompagné de P. Cabireau, le CTS, le coordonnateur, le responsable informatique et moi-même.

Composition de la CSO et rôle de chacun.

Voir tableau en annexe

Organisation des compétitions estivales

Voir document Organisation compétitions estivales AURA

Validation du calendrier des épreuves régionales

- **Interclubs**
- **Championnats**
- **dates de clubs et comités**

Le calendrier étant validé, les responsables calendrier des comités et de la ligue peuvent inscrire les compétitions dans le SIFFA.

Rappel

Aucune compétition ne pourra être inscrite au calendrier en cours de saison, sauf dérogation accordée par la CSO AURA et par la CSO FFA.
La présence d'un juge arbitre est obligatoire sur toutes les compétitions, la rédaction de son rapport engage sa responsabilité.

PARTENAIRES OFFICIELS
La Région Auvergne-Rhône-Alpes
Casino restauration
AG2R LA MONDIALE

Elaboration d'un modèle type pour harmoniser la feuille horaire des interclubs (pagination, logo...) par Béatrice Pfaender.
Tous les athlètes auront des dossards (interclubs, pré régionaux, régionaux), un besoin sera estimé pour la saison par Thierry Lauron.

Mise à jour et validation du cahier des charges des organisations de compétition 2017/2020 (en annexe)

Mise à jour et validation de la chartre jury(en annexe).

Records :

Pour l'homologation des records Auvergne Rhône Alpes (AURA) Gilbert Rosillo propose la règle suivante :
- Dès la notification du SI-FFA informant de la détection d'un record de ligue égalé ou amélioré, l'homologation est effective à condition que la compétition soit égale ou supérieure au niveau régional. La qualification du jury (régional, fédéral et plus) est en nombre suffisant pour la validation du record.
- Pour toute autre compétition (championnat départemental, meeting de club) le jury devra figurer sur SI-FFA via la saisie sur Logica. A noter que le jury est obligatoire à partir du niveau national, les prorogations sont conditionnées par sa présence.
- S'il n'est pas possible de déterminer si toutes les conditions d'homologation sont requises, la performance concernée sera soumise à la décision de la CSO. Ce record sera mis en Instance d'Homologation.

Proposition adoptée.

Questions diverses

Courrier CAA : le courrier de réclamation de CAA sur l'implantation des compétitions, est commenté. Il ressort que les implantations des compétitions sont faites avec le plus de rigueur possible. L'étude des kilométrages respectifs par départements pour les compétitions de cet été fait ressortir qu'effectivement certains sont mieux lotis que d'autres (Rhône) du fait de leur situation géographique. Le Puy de Dôme est juste dans la moyenne.

LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES ATHLETISME

INFORMATION

MEMBRES DE LA CSO

NOM/PRENOM	Fonction/responsabilité	Rôle
CLAIRE Michel	Président	Responsable CSO
CABIREAU Pierre	Vice Pt Sport	Responsable du calendrier
GUILLON Pierre	Epreuves individuelles	Préparation des horaires avec le club support La préparation du Jury, en fonction des inscriptions sur le site AuRA, sera faite par un membre de la CSO qui sera désigné comme Directeur de Réunion de la compétition et gérera ledit Jury. Nathaly et Pierre sont automatiquement les Délégués Techniques de la CSO AuRA de la compétition. Après la compétition un contrôle devra être fait sur le nombre de juges présents par clubs en fonction du quota demandé, afin d'appliquer les pénalités prévues sur la Circulaire Financière de la Ligue AuRA
ELDIN Nathaly	Compétitions individuelles et CSO 07/26	
MOREL Michel	Epreuves combinées	Préparation des horaires avec le club support. La préparation du Jury, en fonction des inscriptions sur le site AuRA, sera faite par un membre de la CSO qui sera désigné comme Directeur de Réunion de la compétition et gérera ledit Jury. Michel et Jean-Claude sont automatiquement les Délégués Techniques de la CSO AuRA de la compétition. Après la compétition un contrôle devra être fait sur le nombre de juges présents par clubs en fonction du quota demandé, afin d'appliquer les pénalités prévues sur la Circulaire Financière de la Ligue AuRA.
MARIE Jean Claude	Epreuves Combinées et CSO 69	
LEONARD Jacques	Interclubs	Préparation des horaires avec le club support. Désignation des Juges Arbitres N2, Excellence et Honneur. La préparation du Jury, en fonction des inscriptions sur le site AuRA, sera faite par Jacques et Jean-Marc ou par un membre de la CSO. Quand ils sont présents sur un site Jacques et Jean-Marc sont automatiquement les Délégués Techniques de la CSO AuRA de la compétition. Dans la mesure du possible il serait souhaitable que sur chaque site de compétition un membre de la CSO soit désigné comme Directeur de Réunion pour la gestion du Jury, celui-ci appliquera le règlement concernant le retrait de points aux clubs ne fournissant pas le Jury prévu dans la circulaire de la CSO AuRA en vigueur.
REVOL Jean Marc	Interclubs et CSO 38	

PARTENAIRES OFFICIELS
La Région Auvergne-Rhône-Alpes
Casino restauration
AG2R LA MONDIALE

CORGIER Roland	Cross	Etude et visite du site des candidats organisateurs. Préparation des horaires avec le club support. Désignation des juges arbitres. La préparation des jury se fait en coordination avec la strucure support.
JERINTE Yolande	Cross et CSO 42	
BAGRIOT Jean-Pierre	Meetings AURA	Gestion des meetings et respect du cahier des charges par les organisateurs.
FOURNIVAL Alex	Meetings AURA	
GUILLON Martine	Commission des Jeunes	Vérification des horaires (A Bonardi et P. Bordat). La préparation du Jury, en fonction des inscriptions sur le site AuRA, sera faite par un membre de la CSO qui sera désigné comme Directeur de Réunion de la compétition et gérera ledit Jury. Martine sera automatiquement le Déléguée Technique de la CSO AuRA de la compétition. Après la compétition un contrôle devra être fait sur le nombre de juges présents par clubs en fonction du quota demandé, afin d'appliquer les pénalités prévues sur la Circulaire Financière de la Ligue AuRA
LAFLEUR Jean louis	Commission de la Marche	Préparation des horaires et du Jury, en fonction des inscriptions sur le site AuRA. Désignation d'un Directeur de Réunion de la compétition et gestion du Jury. Jean-Louis sera automatiquement le Déléguée Technique de la CSO AuRA de la compétition. Après la compétition un contrôle devra être fait sur le nombre de juges présents par clubs en fonction du quota demandé, afin d'appliquer les pénalités prévues sur la Circulaire Financière de la Ligue AuRA
BELLEVEGUE Louis	Commissions Masters	Interlocuteur compétitions Masters
DUC Antoine	Salle Aubiére-CD 63	Interlocuteur salle Aubiére-CD 63
ROSILLO Gilbert	Records AURA	Responsable records
CABIREAU Louisette	Informatique	Responsable informatique
DOUMENG Nicolas	Site Informatique	
LAURON Thierry	Coordonateur	
BONARDI Alain	CTS	

LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES ATHLETISME

compétitions estivales AuRA 2017

24/03/2017

nature de la compétition	date	lieu	Elus référents Dir Technique réunion (sf interclubs)	interlocuteur local installations et vérification horaires	Qualif except	Réferent salarié	dossards et matériel a amener sur le site	DIR. REUNION Organisation Jury	Juge ARBITRE	Secrétaire informatique	Chrono électrique	Starters
pré-régionaux marche 10 et 20 km	02/04/2017	BOURG EN BRESSE	JL LAFLEUR	JL LAFLEUR		N DOUMENG	N DOUMENG	JL LAFLEUR				
AuRA EC minimes	15 et 16/04	VILLEFRANCHE	M GUILLON	P LAVIEILLE		T LAURON	T LAURON	P GUILLON				
coordination interclubs TC			J LEONARD JM REVOL			N DOUMENG T LAURON	N DOUMENG	CSO AuRA				
Ier tour régional	06/05/2017	AUBIERE	J LEONARD JM REVOL	A DUC		T LAURON	T LAURON					
Ier tour régional	06/05/2017	GRENOBLE	J LEONARD JM REVOL	A PONAL		N DOUMENG	A BONARDI	JP BAGRIOT				
Ier tour régional	06/05/2017	PARILLY	J LEONARD JM REVOL	JC MARIE		T LAURON	B PFAENDER	DIR. REUNION				
Ier tour régional	06/05/2017	ROMANS	J LEONARD JM REVOL	JF JUVIN		N DOUMENG	N DOUMENG	DIR. REUNION				
1er tour national	07/05/2017	PARILLY	J LEONARD JM REVOL	P. GUILLON		T LAURON	B PFAENDER	DIR. REUNION				
1e tour national	07/05/2017	ANNECY	J LEONARD JM REVOL	F POMMIER		N DOUMENG	N DOUMENG	P CABIREAU				
Ier tour régional	06/05/2017	BOURG EN BRESSE	J LEONARD JM REVOL	P. BORDAT		N DOUMENG	J LEONARD	P CABIREAU				
Ier tour régional	08/05/2017	ST ETIENNE	J LEONARD JM REVOL	M MOREL		T LAURON	M MOREL	DIR. REUNION				
Finale excellence/honneur	20/05/2017	ST JEAN de MAURIENNE	J LEONARD JM REVOL	JP TRICHON		N DOUMENG	C FERRARI	P CABIREAU				
Finale N2 A	21/05/2017	MONTELIMAR	J LEONARD JM REVOL	M JULLIEN		N DOUMENG	N DOUMENG	DIR. REUNION				
Finale N2 B	21/05/2017	VILLEFRANCHE	J LEONARD JM REVOL	P LAVIEILLE		T LAURON	J VILLON	DIR. REUNION				
Pré EC Ca Ju Es Se	13/14/05	ST ETIENNE	M MOREL JC MARIE	M MOREL		N DOUMENG						
pré-régionaux demi-fond 800m 3000m 5000m et steeple	27-mai	TASSIN	P GUILLON	JC MARIE		T LAURON	B PFAENDER	JC MARIE				
AuRA EC Ca Ju Es Se	27 et 28/05	OYONNAX	M MOREL JC MARIE	J COLLET	M MOREL	N DOUMENG	M MOREL					
AuRA marche 10 et 20 km	28-mai	AUBIERE	JL LAFLEUR	G DUPECHOT		T LAURON	T LAURON	G DUPECHOT				
pré-régionaux Ouest Ca Ju Es Se	3 et 4/06	PARILLY	P GUILLON	B PFAENDER	T LAURON M CLAIRE	T LAURON	B PFAENDER	JC MARIE				

LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES ATHLETISME

compétitions estivales AuRA 2017

24/03/2017

nature de la compétition	date	lieu	Elus référents Dir Technique réunion (sf interclubs)	interlocuteur local installations et vérification horaires	Qualif except	Réferent salarié	dossards et matériel a amener sur le site	DIR. REUNION Organisation Jury	Juge ARBITRE	Secrétaire informatique	Chrono électrique	Starters
pré-régionaux Est Ca Ju Es Se	3 et 4/06	GRENOBLE	N ELDIN	A PONAL	N DOUMENG P CABIREAU	N DOUMENG	A BONARDI	P CABIREAU				
AuRA demi-fond 3000m 5000m et steeple	10-juin	VILLEFRANCHE	P GUILLON N ELDIN	P LAVIEILLE		T LAURON	P LAVIEILLE	P LAVIEILLE				
AuRA minimes	11-juin	BOURG EN BRESSE	M GUILLON	P BORDAT	A BONARDI	N DOUMENG	A BONARDI	P GUILLON P BORDAT				
AuRA indiv Ca Ju Es Se	17 et 18/06	VALENCE	P GUILLON N ELDIN	G SAHUC	A BONARDI	N DOUMENG	N DOUMENG	P CABIREAU				
finale AuRA pointes de couleur Be Mi	02-juil	PARILLY	M GUILLON	B PFAENDER	A BONARDI	T LAURON	A BONARDI	P GUILLON				
AuRA marche de durée	23-sept	AMBILLY										

LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES ATHLETISME

INFORMATION

ORGANISATION DES COMPETITIONS D'ATHLETISME SUR LE TERRITOIRE DE LA LIGUE
CAHIER DES CHARGES 2017/2020

(MARS 2017)

1) COMPETITIONS ESTIVALES

PRE-REGIONAUX (ZONE EST ET ZONE OUEST) CHAMPIONNATS REGIONAUX - INTERCLUBS REGIONAUX ET NATIONAUX - etc…:

CSO :

Ces compétitions sont organisées par la CSO AURA ou par délégation aux Comités départementaux et aux clubs (sous couvert des Comités départementaux dont dépendent les clubs concernés), les horaires seront établis conjointement par la CSO et par la structure support de l'organisation en fonction des installations du stade sur lequel se déroulera la compétition.

Les clubs, ou CD, demandeurs de l'organisation d'un Championnat AURA (Pré-Régionaux, Régionaux, Interclubs) trouveront sur le site AURA un document (Fiche de Demande d'Organisation), fiche qu'ils devront retourner, dûment remplie, à la CSO AURA dans les délais demandés.

Les postes suivants : Secrétariat Logica, Juges Photo d'Arrivée, Starters, Juges Arbitres et Directeurs de Réunion, seront désignés par la CSO de la Ligue AURA, après appel à candidature. Ces Officiels rentreront dans le quota des juges de leur club.

Les autres juges seront inscrits par leur club sur le site de la Ligue AURA.

Dans tous les cas la préparation (en fonction des inscriptions) ainsi que la mise en place et le suivi du Jury, le jour de la compétition, sera fait par le Directeur de Réunion ou par le membre de la CSO désigné par celle-ci.

Un livret paraîtra chaque année pour préciser les modalités sur le déroulement de ces compétitions

STRUCTURES SUPPORTS :

La structure (Club ou Comité Départemental) qui accueille la compétition a la charge de fournir le personnel (**en plus du Jury club**) indispensable au bon déroulement des courses et des concours **(navettes, mise en place du matériel de compétition, y compris les haies)** elle devra également préparer les locaux nécessaires :

1) Local pour le secrétariat LOGICA : ce local devra être fermé, **indépendant des autres locaux (technique, animation etc...)** et suffisamment grand pour recevoir

PARTENAIRES OFFICIELS
La Région Auvergne-Rhône-Alpes
Casino restauration
AG2R LA MONDIALE

de 4 à 6 personnes, il devra être équipé de tout le matériel électrique nécessaire pour la mise en place d'au moins quatre ordinateurs et avec **la possibilité d'accéder à Internet**)

2) Espace d'enregistrement des confirmations de participation des athlètes
3) Espace d'enregistrement du Jury
4) Local infirmerie et local pour le contrôle antidopage
5) Local pour l'accueil et la détente du Jury (voir la description page suivante)
6) Local pour le repas du Jury
7) Emplacement pour affichage

L'ensemble de ces locaux devra être équipé de tables et de chaises
L'organisation devra mettre à disposition une photocopieuse pour la reprographie des résultats
(la fourniture du papier étant à la charge de la Ligue).

Installations : Les installations, piste et aires de sauts et de lancers ainsi que les différents tracés, devront être en parfait état et conformes aux règlements en vigueur, la ligne d'arrivée et les rectangles noirs devront être d'une très grande visibilité afin de permettre le réglage du chronométrage électrique.

Zones de coaching : pour tous les concours l'organisation devra prévoir une zone de coaching délimitée matériellement.

Matériel : La structure support devra prévoir tout le matériel nécessaire au bon déroulement de la compétition (anémomètres, barres de sauts, appareils de mesures etc…)**, en cas de manque** la liste du matériel complémentaire devra parvenir à la Ligue **au moins 15 jours avant la compétition.**

Marketing : L'organisateur se doit de faire apparaitre les partenaires officiels AURA par banderoles et panneaux, fournis par le service marketing AURA. L'organisateur se doit d'avertir le service marketing AURA si il souhaite intégrer un partenaire local sur la compétition organisée, ceci afin d'optimiser la cohabitation entre les partenaires régionaux et les partenaires locaux.

Animation : Sauf cas particulier l'animation de ces compétitions est du ressort de la Ligue. Une réunion avec le prestataire musical de l'animation se déroulera sur place dans le mois précédant les compétitions.
L'alimentation électrique du podium est à la charge de la structure support

Dossards : Les dossards seront fournis par la Ligue ou par la structure support après accord du service marketing AURA.

Accueil du Jury (''AURA'OFF'') : Afin d'accueillir le Jury dans de bonnes conditions la structure organisatrice prévoira un local (ou un petit chapiteau) où les membres du Jury pourront prendre une collation (à la charge de la Ligue) au moment de leur arrivée et se détendre entre les épreuves. Ce local, qui sera ouvert une heure avant le début des épreuves, doit être indépendant de la buvette et du lieu des repas.

Restauration du Jury et des Cadres Techniques :

Boissons : L'organisateur de la compétition a à sa charge le coût des boissons du Jury à raison d'une boisson par demi-journée (hors repas, qui est pris en charge par la Ligue).

Repas : La structure organisatrice devra proposer un tarif pour le repas (qui comprendra la boisson et le café) à la Ligue au moins un mois avant la compétition. Les remboursements seront effectués sur présentation des justificatifs.

Dans le cas où la structure organisatrice n'a pas la possibilité d'organiser le repas du Jury, la Ligue pourra se charger de la commande du dit repas, charge à la structure organisatrice d'en assurer la logistique.

Pour les compétitions se terminant après 20 heures, la structure support fournira un encas (sandwich et une boisson) aux membres du Jury, remboursé par la Ligue après accord de celle-ci sur le prix, sur présentation de justificatifs.

Dans tous les cas la structure organisatrice doit prévoir : les locaux, le mobilier (tables et chaises) ainsi que les personnes assurant la préparation, le service des repas et les différents rangements après ledit repas.

Pour les compétitions débutant en début d'après-midi et nécessitant la présence du Jury dès 12 h, la structure organisatrice assurera un repas complet au Jury dans les mêmes conditions que ci-dessus.

La distribution des différents tickets sera faite par le Délégué de la CSO AURA

Les membres de la structure support apportant leur concours à l'organisation (navette, matériel, buvette) sont à la charge de celle-ci pour le repas et les boissons.

Les buvettes : La recette des buvettes est acquise à la structure organisatrice.

Couverture médicale : La structure support de la compétition, prendra contact avec le médecin de la Ligue AURA afin de déterminer la couverture médicale nécessaire. Dans le cas ou il est fait appel à des secouristes, la structure support sollicitera un devis de ceux-ci.
La Ligue prendra à sa charge le coût de ladite couverture après validation du devis, ainsi que le repas du médecin et des secouristes (dans les mêmes conditions que le Jury).

Contrôle Antidopage : La structure organisatrice devra prendre contact avec les responsables du Contrôle Antidopage de la Ligue, **trois semaines avant la compétition**, pour l'organisation et la mise en place de tout contrôle demandé par l'Agence Française de Lutte Antidopage (AFLD), le Ministère des Sports ou par la FFA. **Elle devra prévoir six Escorteurs (diplômés) trois femmes et trois hommes (ce chiffre peut varier en fonction du type de compétition)**

Épreuves organisées dans le cadre du Challenge AURA. (Les organisateurs devront également se référer à la convention AURA)

Le club organisateur proposera à la CSO AURA la liste des responsables du Jury **(Directeur de Réunion, Starter, Chef chronométrage électrique, Officiel Logica) au moins 15 jours avant la compétition**. La CSO AURA désignera le Juge Arbitre et le Délégué CSO.
Le Jury devra être composé de Juges qualifiés (voir la Charte du Jury AURA) leur nombre doit être suffisant pour le bon déroulement de la compétition avec un **minimum de 5 juges diplômés dans les concours et avec, si possible, un juge Fédéral comme Chef de concours.**

ATTENTION : le club organisateur doit réserver, au moins 1 mois à l'avance le matériel de chronométrie auprès des instances compétentes (Comité Départemental ou Ligue).

Repas et boissons du jury : Le club organisateur prendra à sa charge les repas et les boissons du jury (une boisson par demi-journée).

Couverture médicale : La couverture médicale (Médecin et Secouristes) est à la charge du club demandeur.

Animation : L'animation de la compétition est à la charge du club organisateur. .

Contrôle Antidopage : Le club organisateur devra prendre contact avec les responsables du Contrôle Antidopage de la Ligue, **trois semaines avant la compétition**, pour l'organisation et la mise en place de tout contrôle demandé par l'AFLD, le Ministère des Sports ou par la FFA. Elle devra prévoir six Escorteurs (diplômés) trois femmes et trois hommes (ce chiffre peut varier en fonction du type de compétition)

Dossards : Les dossards seront fournis par la Ligue ou par un partenaire de celle-ci ou par le club organisateur après accord du service marketing AURA.

PREMIER TOUR ET FINALES AURA DES INTERCLUBS

Une note spécifique paraîtra chaque année pour préciser les modalités sur le déroulement de ces deux tours.

FINALES NATIONALES DES INTERCLUBS

Le club demandeur prendra contact avec la CSO AURA et la Commission Informatique AURA, QUINZE JOURS avant la compétition, afin de déterminer les besoins, éventuels, d'un apport de juges de la Ligue.

La répartition du Jury (club plus Ligue) de la compétition sera faite par la CSO AURA, le club demandeur devra ''fournir'' au minimum 6 juges diplômés en plus des 7 juges prévus dans le règlement des Interclubs FFA et en plus du Jury Annexe (navettes, mise en place du matériel de compétition, des haies etc...)

Les frais de déplacements du Jury de la Ligue AURA (venant en complément du Jury fourni par les clubs participant) y compris la Commission Informatique sont à la charge du club demandeur.

Repas et boissons du jury : Le club demandeur prendra à sa charge les repas et les boissons du Jury (une boisson par demi-journée)

Matériel : Le club support pourra, éventuellement faire parvenir à la Ligue la liste du matériel complémentaire nécessaire au bon déroulement de ladite compétition, **cette demande devra être faite dès confirmation de l'implantation du 2ème tour par la CSO FFA.**

Informatique : Le club demandeur pourra solliciter le prêt du matériel informatique de la Ligue, **cette demande devra être faite dès confirmation de l'implantation du 2ème tour par la CSO FFA** .

Couverture médicale : La couverture médicale (Médecin et Secouristes) est à la charge du club demandeur.

Animation : L'animation de la compétition est à la charge du club, celui-ci devra prévoir un micro fixe et 2 micros HF.

2) COMPETITIONS EN SALLE

Mêmes dispositions que pour les compétitions en plein air

Un livret paraîtra chaque année pour préciser les modalités sur le déroulement de ces compétitions

3) CROSS-COUNTRY

PRE-REGIONAUX (ZONE EST ZONE OUEST) ET CHAMPIONNATS REGIONAUX.

Un livret paraîtra chaque année pour préciser les modalités sur le déroulement de ces compétitions.

CSO :

Ces compétitions sont organisées par la CSO AURA, il incombe à celle-ci d'effectuer une étude préalable du parcours, avec les responsables de la CSO Départementale et de la structure support.
En liaison avec la Commission Informatique elle gère les inscriptions et prépare les dossards.
L'ossature de la compétition (Secrétariat, Juge-Arbitre, Starters, Chronométreurs) sera déterminée à l'avance par les Commissions concernées (CSO,CI) en tenant compte des propositions de l'organisateur.

CLUB SUPPORT (ou COMITE DEPARTEMENTAL) :

Le club qui accueille la compétition a la charge de trouver un parcours proposant, si possible, trois boucles d'environ 1000 m (PB) - 1500/2000 m (MB) - 2500/3000 m (GB)
Les horaires, le plan du parcours ainsi que toutes les informations se rapportant à l'organisation des Championnats Régionaux devront, après acceptation de la CSO AURA, être prêts **deux mois avant la compétition** pour être diffusés à la Ligue et aux clubs AURA.

JURY : L'organisateur proposera à la CSO AURA **(au moins trois semaines avant la compétition)** une liste du Jury local, Jury qui sera intégré dans les différents jurys de la compétition.

Le club fournira, également, toutes les personnes nécessaires au bon déroulement des courses (commissaires de parcours, navettes) il devra assurer le piquetage du parcours, la mise à disposition des locaux nécessaires (secrétariat, vestiaires, local pour le Contrôle Antidopage) ainsi que le matériel nécessaire à la reproduction (une ou deux photocopieuses, en fonction de leurs capacités).

Les repas et les boissons du Jury et des Cadres Techniques : à la charge de la structure support.

Boissons chaudes : En fonction des conditions atmosphériques l'organisateur devra prévoir une boisson chaude (thé ou autre) à l'arrivée des concurrents ainsi que les personnes nécessaires à la distribution de la dite boisson. Le coût de cette boisson sera à la charge de la structure organisatrice.

Les buvettes : La recette des buvettes est acquise à la structure support.

Couverture médicale : La structure support de la compétition, prendra contact avec le médecin de la Ligue AURA afin de déterminer la couverture médicale nécessaire. Dans le cas ou il est fait appel à des secouristes, la structure support sollicitera un devis de ceux-ci.
La Ligue prendra à sa charge le coût de ladite couverture après validation du devis, ainsi que le repas du médecin et des secouristes (dans les mêmes conditions que le Jury).

Contrôle Antidopage : La structure organisatrice devra prendre contact avec les responsables du Contrôle Antidopage de la Ligue, **trois semaines avant la compétition**, pour l'organisation et la mise en place de tout contrôle demandé par le Ministère des Sports ou par la FFA. Elle devra prévoir six Escorteurs (diplômés) trois femmes et trois hommes (ce chiffre peut varier en fonction du type de compétition)

Marketing : L'organisateur se doit de faire apparaitre les partenaires officiels AURA par banderoles et panneaux, fournis par le service marketing AURA. L'organisateur se doit d'avertir le service marketing AURA si il souhaite intégrer un partenaire local sur la compétition organisée, ceci afin d'optimiser la cohabitation entre les partenaires régionaux et les partenaires locaux.

RECOMPENSES PRE-REGIONAUX:

RAPPEL : Cette compétition n'attribue pas de titre,
La Ligue fournira les médailles pour tous les podiums individuels, l'organisateur aura à sa charge les récompenses (coupes par équipes) pour toutes les catégories de Benjamins à Masters (Hommes et Femmes)

RECOMPENSES REGIONAUX (Demi-finale des Championnats de France) :

La Ligue fournira les médailles pour tous les podiums individuels, l'organisateur aura à sa charge les récompenses (coupes par équipes) pour toutes les catégories de Minimes à Masters (Hommes et Femmes)

DOSSARDS (Pré-régionaux et Régionaux) : Les dossards seront fournis par la Ligue ou par la structure support après accord du service marketing AURA.

CHRONOMETRAGE A PUCES (Pré-régionaux et Régionaux) : La Ligue aura à sa charge la préparation et la gestion du système ainsi que toutes les fournitures nécessaires (puces, attaches etc…)

Animation : Sauf cas particulier l'animation de ces compétitions est du ressort de la Ligue.
Une réunion avec le prestataire musical de l'animation se déroulera sur place dans le mois précédant les compétitions.
L'alimentation électrique du podium est à la charge de la structure support.

4) COMPETITION CLUB

Inscription de la compétition sur SI-FFA : Avant d'être inscrite sur le calendrier SI-FFA, la compétition devra **OBLIGATOIREMENT** être inscrite au calendrier de la Ligue, ladite compétition devra, préalablement, figurer au calendrier du Comité Départemental concerné.

Une réunion d'harmonisation du calendrier AURA se déroulera chaque année (fin novembre) pour l'année suivante, avec les responsables des CSO départementales chargés du calendrier de leur département.

AUCUNE COMPETITION NE POURRA ETRE INSCRITE EN COURS D'ANNEE
(sauf dérogation accordée par les CSO FFA et AURA, sur demande justifiée par le club et en accord avec le Comité départemental concerné)

Pour l'homologation des performances, **il est impératif que le jury de ces compétitions soit composé d'Officiels diplômés et saisi sur LOGICA pour la mise en ligne.**
Le club organisateur devra OBLIGATOIREMENT proposer à la CSO AURA, 15 jours avant la compétition, le Jury suivant : Directeur de Compétition, Directeur de Réunion, Juge Arbitre, Chef du Chronométrage électrique, Chef Starter, Responsable LOGICA.
Le Jury devra être composé de Juges qualifiés (voir la Charte du Jury AURA) leur nombre doit être suffisant pour le bon déroulement de la compétition avec un **minimum de 5 juges diplômés dans les concours et avec, si possible, un Juge Fédéral comme Chef de concours.**

Dates limites pour l'inscription des compétitions des Comités et des clubs aux calendriers AURA :

COMPETITIONS HIVERNALES : 20 OCTOBRE (pour la saison à venir)

COMPETITIONS ESTIVALES : 15 MARS (de l'année en cours)

RAPPEL DES REGLEMENTS FEDERAUX POUR LA QUALIFICATION DES ATHLETES AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE
SYSTEME DE QUALIFICATION :

Les bilans prendront en compte toutes les performances réalisées en salle et lancers longs : à compter du 1er novembre de l'année N-1 ou en plein air, à compter du 1er janvier de l'année N et jusqu'à la date limite fixée pour chaque Championnat et à condition que ces compétitions soient inscrites au calendrier régional avant le 1er novembre pour les compétitions hivernales et le 31 mars pour les compétitions estivales *(les compétitions qualificatives pour la Coupe de France, Equip'Athlé et Interclubs Cadets/Juniors ne sont pas concernées)*

La CSO FFA se réserve le droit d'annuler des épreuves ou des compétitions qui seraient organisées non conformément à la réglementation en vigueur.

LA PRESENCE D'UN JUGE ARBITRE EST OBLIGATOIRE SUR TOUTES LES COMPETITIONS, LA REDACTION DE SON RAPPORT ENGAGE SA RESPONSABILITE

LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES ATHLETISME

INFORMATION

Mars 2017

CHARTE DU JURY AURA 2017/2020 POUR L'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS AURA EPREUVES INDIVIDUELLES ET EPREUVES COMBINEES PISTE ET SALLE CA/JU/ES/SE

Les officiels devront obligatoirement être inscrits, à l'avance, par leur club, sur le site AuRA, leur accueil, au ''AuRA'OFF'', débutera une heure avant le début de la compétition. Ils confirmeront leur participation auprès du Directeur de Réunion, au **MINIMUM 1 HEURE** avant le début des épreuves. Ils devront être présents sur le lieu des concours et des courses **30 minutes** avant l'heure prévue du début des épreuves (**45 minutes pour les concours de perche**), afin d'être en place au moment des échauffements et des prises de marques des athlètes. Chaque **chef de Jury** devra, au préalable, prendre (ou faire prendre) tout le matériel nécessaire au bon déroulement de la compétition, matériel à rapporter au responsable du local matériel à la fin des épreuves. Le **chef de Jury** devra retirer les start listes au secrétariat et rapporter les feuilles de résultats au dit secrétariat. Dans la mesure du possible, une réunion des responsables de la compétition se déroulera avant le début des épreuves.

Les clubs participant à la compétition devront fournir le Jury (officiels diplômés) nécessaire à son bon déroulement en fonction **du ratio prévu dans les livrets (hivernal et estival)** de la CSO AuRA (par jour de compétition). Toutefois, les futurs officiels (en formation départementale) pourront rentrer dans le quota des juges de leur club à raison d'un (1) juge en formation par club (**à condition que celui-ci ne soit pas le seul officiel de son club**) par journée de compétition et **ceci dans le cadre de leur préparation à l'examen régional de l'année en cours.** Pour cela, lesdits officiels en formation devront **présenter la fiche de validation fournie par leur COT départementale.** En aucun cas une personne n'ayant aucune qualification d'officiel , à l'exception des juges en formation (comme indiqué ci-dessus), ne pourra faire partie du Jury.

Sauf cas exceptionnel (remplacement d'un Juge déjà inscrit etc…) aucune inscription de Juge ne sera acceptée sur place le jour de la compétition.

NOUVEAUX CLUBS : les nouveaux clubs (création non issue de fusion) devront, dans les deux premières années de leur création, présenter des personnes en cours de formation (liste de la COT départementale) et à partir de la troisième année, présenter des officiels au minimum départementaux, en respectant, dans tous les cas, le quota de jury prévu dans les livrets (hivernal et estival).

Les candidats aux examens d'Officiels Régionaux, passant l'examen pratique au cours des compétitions régionales, ne rentrent pas dans le quota de leur club.

En cas de **NON PRESENTATION DU JURY NECESSAIRE**, une pénalité sera appliquée par officiel manquant **PAR JOURNEE DE COMPETITION**, ainsi que pour tout officiel **N'ASSURANT PAS LA TOTALITE DE LA COMPETITION**, le coût de la pénalité sera fixé par la Circulaire Financière AuRA. Le club support de la compétition sera soumis aux mêmes conditions que les autres clubs, sauf pour les Interclubs où il est demandé au club support un nombre de juges plus important (voir le Cahier des Charges des compétitions AuRA). En cas de récidive, pour manquement de juges, la CSO pourrait interdire aux athlètes du club concerné de participer à la compétition en cours.

La CSO AURA

PARTENAIRES OFFICIELS
La Région Auvergne-Rhône-Alpes
Casino restauration
AG2R LA MONDIALE